

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 1 / 14

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification

Nom du produit : **ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME**

Référence produit : 050340 / 050341

Référence de la formule : MATP2184

Forme de produit : mélange liquide

1.2 Utilisation

Emplois de la substance : Usage technique externe

1.3 Identification de la société

Laboratoires JUVA SANTE

8 Rue Christophe Colomb

75008 PARIS _ FRANCE

T +33 1 56 62 40 00 - F +33 1 56 62 40 97

Courriel : cloufrani@juva.fr

1.4 Numéro d'urgence

Renseignement en cas d'urgence :

- ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Danger selon la classification de l'UE (règlement 1272/2008/CE) :

- Flam. Liq. Cat 2 ; H225 Liquides et vapeurs très inflammables
- Eye Irrit. Cat 2 ; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : DANGER

Contient : Ethanol, Acétone, Isopropanol.

Mention de danger : H225 : Liquides et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 2 / 14

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P370+378 : En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Pictogrammes :



GHS02: Flamme Flam. Liq. Cat 2



GHS07 Eye Irrit. Cat 2

Étiquetage réduit (≤ 125 mL) : (sous conditions)

Mentions d'avertissement : Danger

Contient : Ethanol, Acétone, Isopropanol.

Conseils de prudence :
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

Pictogrammes :



GHS02: Flamme Flam. Liq. Cat 2



GHS07 Eye Irrit. Cat 2

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Autres dangers :

Le produit n'a pas été évalué pour ses propriétés PBT/vPvB (Règlement CE n°1907/2006 – Annexe XIII).

Système de classification :

La classification correspond aux listes de l'UE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par nos fournisseurs de matières premières.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange :

Composants classés comme dangereux

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 3 / 14

CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : 603-002-00-5 RTECS : KQ 6300000	Ethanol  2.6/2 H225  3.3/ 2, H319	C > 50%
CAS : 67-64-1 CE : 200-662-2 ID : 606-001-00-8 RTECS : AL 3150000	ACETONE  2.6/2 H225  3.3/ 2, H319 ; STOT SE3 ; 3.8/ 3, H336	C < 10%
CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 ID : 603-117-00-0 RTECS : NT 8050000	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE  2.6/ 2, H225;  3.3/ 2, H319; STOT SE3 ; 3.8/ 3, H336	C < 1 %

Les autres composants de ce mélange, présents en plus faibles proportions, ne sont pas classés selon les critères CLP ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, irritations, nausées, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Oter les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées.

Rincer les yeux pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Si la personne est couchée la maintenir sur le côté, tête dégagée.

En cas de vomissement, maintenir la tête au-dessus des épaules afin de maintenir les voies respiratoires dégagées.

Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures.

Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Peau : Le produit peut causer une irritation cutanée, un dessèchement de la peau.

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 4 / 14

Ingestion : L'ingestion peut avoir les effets suivants :

- Dépression du système nerveux central
- Nausées, vomissements
- Symptômes semblables à une intoxication par boissons alcoolisées.

Inhalation: l'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de traitement spécifique requis

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinctions :

Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée mousse. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone, oxyde d'azote, gaz nitreux

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeur dangereux.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent créer un embrasement instantané.

Les eaux de ruissellement vers les égouts peuvent provoquer un incendie ou une explosion.

Un jet d'eau grand débit peut propager le feu.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Procédures spéciales :

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Éviter l'inhalation des aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 5 / 14

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Tenir éloigné d'une source d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante ou porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans l'environnement (égout, fosses...).
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surfaces et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Collecter ces produits souillés dans des containers en vue de leur élimination par une filière appropriée.
Nettoyer la zone contaminée, pour éviter tout risque de glissade.
Utiliser du matériel antidéflagrant.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
Mettre en œuvre en respectant les bonnes pratiques de fabrication et les règles d'hygiène industrielles. Ne pas boire, manger fumer pendant la manipulation.
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter toute exposition inutile.
Eloigner de toutes sources d'ignition (chaleur, étincelle ou flammes nues). Ne pas fumer.
Eviter la formation d'aérosol.
Veiller à une bonne ventilation au poste de travail et en zone de stockage
Ne pas percer le récipient même après usage.
Formation des caristes au maniement des extincteurs pour une action immédiate.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – Ne pas fumer
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Ne pas exposer à une flamme ou un corps chaud, une étincelle.

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 6 / 14

Utiliser du matériel antidéflagrant. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mise à la terre des équipements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Exigences concernant les lieux de conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais et sec, bien ventilé, à l'abri du rayonnement solaire direct et de toute source d'ignition.

Tenir au frais

Prévoir des sols étanches et imperméables.

N'utiliser que des emballages d'origine spécifiquement agréés pour la matière/le produit.

Tenir à l'écart des matières ou matériaux incompatibles.

Indications concernant le stockage commun :

Tenir au frais

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisations finales particulières :

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLES

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir rubrique 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

Composant avec valeurs limite d'exposition professionnelle :

Composants	VME (mg/m3)	Remarques
64-17-5 alcool éthylique	Valeur court terme : 9 500 mg/m3, 5 000 ppm Valeur à long terme : 1 900 mg/m3, ,1 000 ppm	
67-64-1 acétone	Valeur court terme : 2 420 mg/m3, 1 000 ppm Valeur à long terme : 1 210 mg/m3, , 500 ppm	
67-63-0 alcool isopropylique	Valeur court terme : 980 mg/m3, 400 ppm	

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 7 / 14

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle.

Equipement de protection individuelle (EPI) :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respect des mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle

Protection respiratoire :

Prévoir un local ventilé.

En cas de risque d'exposition fréquente ou prolongée aux vapeurs aérosol, prévoir un équipement respiratoire approprié.

Protection des mains :

En cas d'utilisation fréquente ou prolongée, le port de gants en caoutchouc nitrile est recommandé.

Contrôler la perméabilité des gants avant chaque utilisation.

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la norme correspondante EN374.

Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

Protection des yeux :

En cas de risque de projection, porter des lunettes de sécurité hermétiques approuvées.

Protection du corps :

Dans les conditions normales, la protection requise se limite à l'emploi de vêtements de travail standard.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales :	
Aspect :	Liquide
Couleur :	incolore limpide
Odeur :	Alcool
Seuil olfactif :	Information non disponible
Valeur du pH	N.A.
Changement d'état :	
Point de fusion/ congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition/ intervalle d'ébullition :	Non déterminé

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 8 / 14

Point éclair	< 21°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limité supérieure/Inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé sur ce mélange – LIE 3,5 Vol % LES Vol 15.0% sur l'éthanol
Pression de vapeur	Non déterminé sur ce mélange - 59 hPa à 20°C sur l'éthanol
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0.83 à 20°C (méthode BPL)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
température d'auto-inflammabilité	Produit similaire: 425°C sur l'éthanol
température de décomposition	Non déterminé
tension de surface	Non déterminé
viscosité	Non déterminé
propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif ; toutefois des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
propriétés comburantes	aucune attendue (sur base de la molécule)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Stable dans le cadre d'une utilisation normale, à température et pression normale.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène. Réactions aux peroxydes. Réactions aux composés halogénés, agents réducteurs et oxydants.

10.4 Conditions à éviter :

Chaleur / source de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. La lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles :

Les agents oxydants. Peroxydes (H₂O₂, Na₂O₂, K₂O). Acides oxydants (H₂SO₄, HNO₃, KMnO₄, HClO₄ ...) et sels. Organométalliques. Hydrogène. Phosphore, arsenic, antimoine, oxydes métalliques (CrO₃, HgO). Nitrate d'argent. Nitrate de mercure. Perchlorate de magnésium

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La combustion génère des oxydes de carbone

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 9 / 14

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques :

Ce produit ne doit en aucun cas être ingéré. Le tenir loin de toute nourriture et boisson.

Données toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64-17-5 Alcool éthylique		
Oral	LD50	6 200- 15 000 mg/Kg (Rat, OECD401 equivalent)
Inhalatoire	LC50	>50 mg/l (rat) (OECD403 equivalent)
CAS : 67-64-1 – Acétone		
Oral	LD50	5 800 mg/Kg (Rat, RTECS)
Inhalatoire	LC50	76 mg/m3 4h (rat)

-Voie orale : pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

- Inhalation : pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

-Voie cutanée : pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données sur les composants :

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertige. (Données fournisseurs)

L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tube digestif.

Effet primaire d'irritation :

- Corrosion / irritation cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses).
- Lésion oculaire grave / irritation oculaire : Pas de test propre. Classification selon le Règlement 1272/2008. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet sensibilisant connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

- après une exposition répétée : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.
- après une exposition unique : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration :

- peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
- Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tube digestif.

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 10 / 14

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction pas de test propre. Les données disponibles relatives aux matières premières indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

La concentration sanguine d'éthanol résultant de l'exposition par toute autre voie qu'une consommation orale délibérée et répétée a peu de chance d'atteindre des niveaux associés à des effets sur le développement et la reproduction. La consommation excessive de boisson alcoolisée pendant la grossesse peut être à l'origine du syndrome d'Alcoolisation Fœtale chez l'enfant, pouvant induire une réduction du poids de naissance, malformation et déficience intellectuelle. Il existe aucune preuve que de tels effets pourraient être causés par des expositions autres que l'ingestion directe de boissons alcoolisées. Selon ces données, il ne peut être conclu d'une impossibilité d'atteindre les doses d'éthanol provoquant des effets néfastes pour la reproduction autrement que par une consommation répétée d'une grande quantité de boisson alcoolisée associée à un problème d'alcoolisme.

Informations sur les voies d'exposition probables :

- Les voies d'expositions probables dans le cadre d'un usage normal du produit sont la voie cutanée et la voie respiratoire.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

- L'absorption cutanée est considéré comme faible. (Données fournisseurs).

Autres informations :

- Effets systémiques : Inappétence, migraine.
- A haute concentration : Salivation, nausée, vomissement, narcose, paralysie respiratoire.
-

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues en cas d'utilisation inappropriée.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Comportement dans les compartiments de l'environnement : Aucune donnée disponible sur le produit fini.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:
64-17-5 Alcool éthylique

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 11 / 14

CE50 : 275mg/l, 72h mg/l (algae) (Chlorella vulgaris)
EC10: 11.5 mg/l
Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l
Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l
Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l.

Invertebrates :
12,34g/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (Daphnia magna)
Daphnia magna; NOEC (reproduction, 21 days): >10 mg/l
Cériodaphnia dubia: EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l
Palaemonetes pugio NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l
Artemia salina: EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l)
Artemia salina nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l

LC50 : 13 g/l, 96h mg/l (fish) (Salmo gairdneri)
Pimephales promelas: 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

67-64-1 Acétone

ALGUES
IC5 M. aeruginosa : 530mg/l, 8d (concentration limite de toxicité) (IUCLID)
BACTERIES
CE50 boue activée : 59-67.4 mg/l ; 30 min (bibliographie)
EC5 Pseudomonas putida :1 700 mg/l ; 16h (concentration limite de toxicité) (IUCLID)

Invertebrates aquatic :
Daphnia magna: CE50, 48h: 6.1000 mg/l
ED5 E. sulcatum : 28 mg/l ; 72h (concentration limite de toxicité)

POISSONS
LC50 5.54 mg/l, 96h mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

12.2 Persistance et dégradabilité

Toxicité aquatique:	
64-17-5 Alcool éthylique	
Biodegradabilité	readily biodegradable
67-64-1 Acétone	
Biodegradabilité	91% ; 28d (IUCLID) Facilement biodégradable DBO : 1 850 mg/g (5d) (IUCLID) DCO : 2 070 mg/g (IUCLID) ThOD : 2 200 mg/g (bibliographie)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Comportement dans les compartiments de l'environnement::

Potentiel de bioaccumulation:	
64-17-5 Alcool éthylique	
Log Pow	-0.35(-)
67-64-1 Acétone	
Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau)	-0.24(-)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Pas d'information disponible

vPVB : Pas d'information disponible

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 12 / 14

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit : Cosmétique avec solvant

Recommandation :

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Laisser les produits chimiques dans leur contenant d'origine.

Pas de mélange avec d'autres déchets.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages :

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU				
UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDES INFLAMMABLES N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE), ACETONE)	FLAMMABLE LIQUIDS N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ACETONE)	FLAMMABLE LIQUIDS N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ACETONE)	LIQUIDES INFLAMMABLES N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE), ACETONE)	LIQUIDES INFLAMMABLES N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE), ACETONE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
Classe3 (F1) Liquides inflammables	3	3	3	3
				
14.4 Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement				
Non	Non	Non	Non	Non

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 13 / 14

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux –route et train) (transfrontalier / domestique) :

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données sous paragraphes 5, 6, 7 et 8.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquide très inflammables.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantité limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

INDICE KEMLER 33

N° EMS F-E, S-E

« **Règlement type** » de l'ONU : UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE), ACETONE), 3, II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementations législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

Respecter les règlementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladie professionnelles...)

Marquage selon les directives CEE : voir chapitre 2

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon le règlement 1272/2008/CE

15.2 Evaluation de la sécurité

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REACH n°1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

	ALCOOL MODIFIE 90% VOL MERCUROCHROME REF. 050340	Codification : LJP/FDS/S/024 Version n°3 En date du : 03/08/2016
FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page 14 / 14

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMGD : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Technical Instruction by the "International Civil Organization" (ICAO)
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3 :

H225 : Liquides et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Données modifiées par rapport à la version précédente : chapitre 1, 2, 3, 4, 14

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE RESPONSABILITÉ. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude ou de leur exhaustivité. Cette fiche de données de sécurité ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Service établissant la fiche de sécurité : Service sécurité des Laboratoires Juva Productions.

Source : Fiches de données de sécurité pour les matières premières et données propres au produit.